

PROPRIÉTÉ DES ABBÉS DE CLAIRVAUX JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, L'HISTOIRE DU DOMAINE SUR LEQUEL EST ÉDIFIÉ L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT EN 1902, DÉBUTE AU XIIIÈ SIÈCLE AUX PIEDS DES TOUTES NOUVELLES MURAILLES DE LA VILLE DE DIJON...



Le domaine des moines

1190 > Les abbés de Clairvaux, successeurs de Saint-Bernard, cherchent à mettre à l'abri les produits de leurs riches terres du Dijonnais. Les toutes nouvelles murailles de la ville se voient désignées à cet effet.

Les moines investissent un petit domaine fait de maisonnettes et de vergers, près du Suzon. Deux vastes celliers sont édifiés, un pressoir, un logis pour les moines, des chambres pour les plus jeunes d'entre eux ainsi que des maisons pour leurs vigneron.

1223 > Une petite chapelle vient sanctifier le site.

A l'époque, l'on entre dans l'enclos par la rue Porte au Fermerot (actuelle rue de la Préfecture), là où est aménagé aujourd'hui le grand portail de l'Hôtel du Département.

Dans le souci de rentabiliser les terrains, quelques maisons sont bâties le long de la rue, entre l'entrée et le rempart. Des particuliers les louent à des conditions avantageuses. Tout près de la porte de la cité, deux hôtelleries sont érigées : la Maison des Trois Rois et le Logis Saint-Bernard.

Les siècles passent et les moines, toujours propriétaires, délaissent peu à peu leurs biens. L'enclos perd son caractère religieux, la chapelle est livrée à des vagabonds, les celliers sont loués...

En 1636, les gens du roi auraient, au cours de la Guerre de Trente ans, entreposé 150 tonneaux de poudre pris à Matthias Gallas.

1746 > Jugeant l'endroit facile à surveiller, le trésorier des Etats de Bourgogne y installe, au frais de la ville et à l'ombre des murailles, des prisonniers hollandais puis autrichiens. Des invalides prendront leur place quelques années plus tard...

Jusqu'à la Révolution Française

1789 > C'est au moment de la Révolution Française, que les moines sont définitivement dépossédés du site. L'enclos qui comprend encore une cuverie et un pressoir le long du rempart, un grand cellier le long du Suzon et un autre, au sud du passage d'entrée, est tenu à bail par des négociants en vins.

C'est à cette époque que se pose la question de savoir quel nom donner à notre département. Les critères physiques, géographiques tels que rivières ou massifs montagneux sont dans l'air du temps. Et alors que de leur côté les Constituants hésitent entre Haute-Seine et Seine-et-Saône, le député André-Rémy Arnould use d'une remarquable force de persuasion et parvient à faire appeler notre département « La Côte-d'Or ». Un nom qui reflète plus spécialement les côtes vineuses qui prennent des couleurs dorées à l'automne.

De l'Hôtel Bouhier de Lantenay au Petit Cellier de Clairvaux

1790 > Les départements, nés de la révolution française, se substituent aux provinces (Projet Cassini). Chacun d'entre eux se dote d'un « Conseil du Département » chargé d'administrer les affaires locales sous le contrôle étroit du pouvoir central dont les Préfets en sont les pièces maîtresses. Les Conseillers Généraux sont nommés pour trois ans par l'Empereur sur des listes départementales de notables et disposent d'attributions strictement réglementées visant, pour l'essentiel, à affecter des dépenses à la seule création de canaux, de chemins et à l'entretien de bâtiments. Ils se réunissent alors dans le bâtiment de la Préfecture, l'Hôtel Bouhier de Lantenay.

POUR UNIFIER LE TERRITOIRE ET METTRE FIN À LA DIVERSITÉ DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES, L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ADOPTE LE PROJET CASSINI, LE 15 JANVIER 1790, SUR LA CRÉATION DES DÉPARTEMENTS. ILS SONT ALORS DIVISÉS EN CANTONS.



Aignay-le-Duc

Blason imaginé et attribué à la famille des seigneurs d'Aignay par l'architecte châtillonnais Henry Personne.



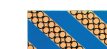
Arnay-le-Duc

Représentation communiquée par Pierre de la Planche (1669).



Auxonne

L'origine est inconnue. Il semble que les armes primitives d'Auxonne étaient d'azur à la croix ancrée d'argent.



Baigneux-les-Juifs

Armoiries adoptées par une délibération municipale du 29 avril 1960 qui s'appuie sur une tradition ancienne : marque au fer chaud appliquée sur une mesure pour les grains de la Prévôté de Baigneux en 1699.



Beaune

L'usage commun suit une définition donnée en 1698 par Hozier, généalogiste du roi, selon laquelle la Vierge soutient l'Enfant de son bras gauche, elle tient de la main droite un raisin. Ils sont d'argent sur fond d'azur.



Bligny-sur-Ouche

Délibération municipale du 9 septembre 1960. Le dessin s'est inspiré de l'emblème de la confrérie de Saint-Sébastien de Bligny.



Châtillon-sur-Seine

Les armoiries de Châtillon ont toujours représenté un château en perspective.



Chenôve

Délibération municipale du 11 septembre 1967. Armes du chapitre d'Autun surmontées au chef par les armes modernes de Bourgogne.



Dijon

Le blason primitif de Dijon était entièrement rouge. Il est aujourd'hui caractérisé par la présence de l'Etoile de la Légion d'Honneur accordée en 1899 à la Ville.



Fontaine-Française

Délibération municipale du 17 décembre 1957. Armoiries octroyées par Louis XIV aux échevins de la Mairie royale de Fontaine.



Fontaine-lès-Dijon

Délibération municipale du 11 mai 1970. Adaptation moderne des armoiries des sires de Saulx-Fontaine.



Genlis

Délibération municipale du 29 janvier 1958. Le dessin est celui des sires de Genlis. La tête provient des sires de Vergy.



Gevrey-Chambertin

Armoiries composées en 1905 par l'archiviste du Département, Jules Gauthier.



Grancey-le-Château

Délibération municipale du 8 décembre 1957. Les armoiries rappellent le nom du bourg.



Is-sur-Tille

Armoiries utilisées depuis 150 ans environ et instituées apparemment au XIV^e siècle.



Laignes

L'origine est inconnue. Il semble toutefois qu'il s'agisse des armes de la Maison de Chalon-Tonnerre. Ces armoiries ornaient déjà le plafond du Conseil Général en 1907.



Liernais

Délibération municipale du 14 décembre 1985. Armoiries des seigneuries de Liernais et de Villars-en-Nivernais.



Mirebeau-sur-Bèze

Délibération municipale du 14 décembre 1960. Armoiries symbolisant l'ancienne enceinte de la ville et la rivière de Bèze.



Montbard

Délibération municipale du 14 décembre 1960. Les armoiries traditionnelles dont on ne connaît pas l'origine sont d'azur à deux bars.



Montigny-sur-Aube

Délibération municipale du 3 mars 1958. Armoiries symbolisant le duché-pairie de Langres et l'activité du bourg : la métallurgie.



Nolay

Armoiries des ducs d'Aumont, seigneurs de Nolay de 1453 à 1635.



Nuits-Saint-Georges

Armoiries provenant du blason de la Maison de Vergy.



Pontallier-sur-Saône

Délibération municipale du 21 décembre 1935. Anciennes armoiries des sires de Pontallier.



Pouilly-en-Auxois

Délibération municipale du 6 décembre 1957. Armoiries des ducs capétiens de Bourgogne transformées pour symboliser la ligne de partage des eaux dans cette région.



Précy-sous-Thil

Délibération municipale du 17 décembre 1957. Armoiries des anciens sires de Thil.



Recey-sur-Ource

Le dessin représente les armoiries de la famille féodale de Recey connues aux XIII^e et XIV^e siècles.



Saint-Jean-de-Losne

Blason symbolisant la Belle Défense de la ville en 1636 contre les Impériaux envahisseurs.



Saint-Seine-l'Abbaye

Délibération municipale du 29 juin 1960. Armes de l'abbaye de Saint-Seine définies par d'Hozier (ordonnance royale du 27 décembre 1703).



Saulieu

Délibération municipale de 1920. Armoiries connues depuis la fin du XVI^e siècle accompagnées de la devise traditionnelle « Nous protégerons les lys par ces armes ».



Selongey

L'origine est inconnue. Cependant on peut penser qu'elles font référence à la défense héroïque des habitants du bourg contre les Impériaux le 13 mai 1638.



Semur-en-Auxois

Armoiries antérieures au XVI^e siècle dénotant, par la présence de l'écu de Bourgogne, une concession ducale ou une possession ducale.



Seurre

Armoiries de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde et gouverneur de Bourgogne.



Sombernon

Délibération municipale du 2 mai 1960. Il s'agit des armes d'une branche cadette de la Maison des Ducs capétiens de Bourgogne portant le nom de Bourgogne-Montaigu.



Venarey-Les Laumes

Délibération municipale du 11 décembre 1958. Armoiries d'Henri de Bataille, seigneur qui en 1777 a donné à ses habitants leurs libertés communales.



Vitteaux

L'origine de ce blason viendrait d'un jeu de mot partant de l'appellation latine de Vitteaux « Vitellum » : vitta (bandelette) et telum (flèche) : flèches tenues par une bandelette.



1792 > La municipalité réorganise le périmètre en traçant des rues et en divisant les espaces en lots qui trouvent aisément preneurs. Un nouveau quartier voit le jour, dont le caractère champêtre durera jusqu'à l'aménagement du boulevard de la Trémouille (1854) et le prolongement de la rue de la Préfecture (1881).

1855 > Au fil du temps, les locaux de la Préfecture sont de moins en moins adaptés aux travaux des Conseillers Départementaux qui de plus acceptent mal de céder les lieux au représentant de l'Etat à chaque fois qu'il donne un bal ou un dîner... Le Préfet propose l'achat d'une maison contiguë englobant un ancien cellier : le « Petit Cellier de Clairvaux ». Le rez-de-chaussée est loué à des négociants en vins et les Conseillers Généraux s'installent à l'étage qui sert également, entre deux sessions, de salle d'adjudications. Une cohabitation qui s'avère déjà difficile.

1871 > Avec la loi du 10 août, le département devient une collectivité territoriale sur le plan juridique et reçoit une compétence globale pour régler les affaires d'intérêt départemental. Le Petit Cellier de Clairvaux devient peu à peu trop exigu pour les tâches administratives des Conseillers Généraux.

1891 > L'architecte Arthur Chaudouet, est sollicité par les Conseillers Généraux pour étudier le moyen de restructurer le Petit Cellier de Clairvaux. Au final, l'Assemblée départementale prend le parti de faire construire un bâtiment neuf, implanté à cheval sur les jardins de la Préfecture et sur une partie du cellier : l'Hôtel du Département.

Signe du fonctionnement et de l'histoire de la collectivité départementale, la liste des Présidents de l'institution et celle des Préfets coexistent de part et d'autre des murs du hall d'entrée de l'Hôtel du Département.



Les tables en noyer massif sont signées par l'ébéniste dijonnais Daussy, chaises, banquettes et fauteuils sont conçus par différents tapissiers locaux.



La Salle des Séances de l'Hôtel du Département.

La naissance de l'Hôtel du Département

1899 > Le projet définitif de l'Hôtel du Département est approuvé par l'Assemblée le 6 avril et les travaux sont engagés. L'exigence de l'architecte concepteur est de pouvoir utiliser des matériaux de première qualité. C'est ainsi que les socles sont en pierre de Damparis et l'élévation, en pierre de Dijon, d'Is-sur-Tille ou similaires. La charpente est en chêne, la couverture en ardoise d'Angers et les menuiseries en chêne de droit fil. Les vitres proviennent du Nord, bien dégauchies et exemptes de loupes ou de bulles. Le mobilier se doit d'être confortable mais sans luxe. Inspiré par ce qui est utilisé au Conseil Municipal de Paris, il est réalisé par des artisans côte-d'oriens.

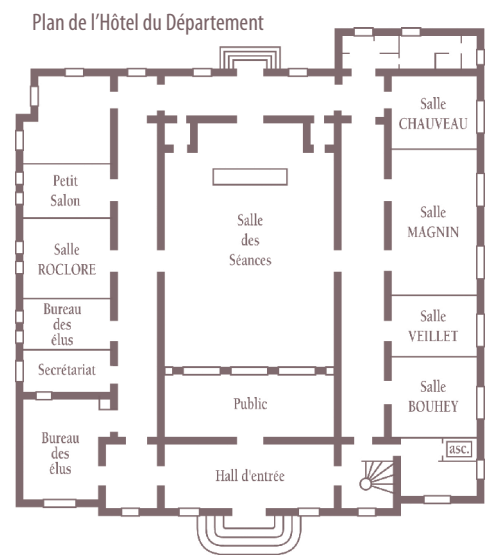
1902 > La construction du bâtiment est achevée. La Salle des Séances aux dimensions impressionnantes, 15 m de long, 11 m de large et 10 m de haut, est entourée d'un couloir de dégagement qui donne accès aux Salles de Commission. Depuis le hall d'entrée, on accède aux tribunes réservées au public. Le coût total de la réalisation, mobilier compris, dépasse les 290 000 francs (44 210 euros) prévus par Arthur Chaudouet. Une des raisons : la substitution de la simple corniche couronnant la Salle des Séances, par une frise de blasons réhaussée d'or, les armoiries des chefs-lieux de canton.

Les élus décident en 1913 de commander une tapisserie des Gobelins, illustrant l'Histoire du département. Mais la réalité de la Première Guerre Mondiale en 1914 dépasse l'allégorie et le concours n'a pas lieu. Le tableau actuellement en place n'est pas signé et d'origine inconnue.

Une collectivité locale de plein exercice

1982 > Le Département devient une collectivité territoriale de plein exercice. Grâce aux lois de décentralisation du 2 mars 1982, les élus sont dotés de nouvelles responsabilités. La tutelle de l'administration préfectorale est supprimée. C'est le Président de la Collectivité qui détient désormais le pouvoir exécutif et qui assure la préparation et la mise en oeuvre du budget de son département.

2004 > Plusieurs lois successives opèrent un transfert significatif de compétences aux Collectivités locales et notamment aux Conseils Généraux. L'Acte II de la décentralisation débute en 2004 par le transfert de l'allocation RMI. Suit, la loi du 13 août qui donne de nouvelles missions en matière sociale (coordination gérontologique, création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, Fonds d'Aide aux Jeunes, Fonds Social Logement), dans le domaine des collèges (sectorisation) et du Patrimoine Rural Non Protégé.



© Réalisation : DORRIS - PHH - Photos : DR - P. GILLIER/CD21 - 09/16

Le Conseil Départemental

2015 > Avec la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application publiés en février et mars 2014, les Conseils Généraux prennent, en mars 2015, le nom de Conseils Départementaux.

Les cantons des départements font également l'objet d'un redécoupage qui s'accompagne d'un mode de scrutin destiné à promouvoir la parité.

Ainsi, chaque canton est désormais représenté par deux Conseillers Départementaux, un homme et une femme. Élus en binôme, ils exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or compte 23 cantons et 46 Conseillers Départementaux.



Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or



Visiter le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, ce n'est pas seulement visiter un lieu chargé d'histoire, c'est aussi découvrir le lieu où les Conseillers Départementaux votent les grandes orientations des politiques menées sur l'ensemble des territoires de la Côte-d'Or.

C'est donc un lieu de travail, de débat et de réflexion que vous allez découvrir. Un lieu que je vous invite à revenir visiter à l'occasion des sessions de l'Assemblée départementale qui sont ouvertes au public. Car le Conseil Départemental, c'est avant tout votre maison. Une « grande » maison aux compétences multiples et variées (social, éducation, routes...) dont l'ambition est d'être à l'écoute des attentes et des besoins de tous les Côte-d'Oriens.

Très bonne visite !

François Sauvalet

François SAUVALET
Ancien Ministre
Président du Conseil Départemental